Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Recu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPA

ID: 039-213904345-20221209-168_ASSAINISSEM-DE

Séance du 9 Décembre 2022

| Nombre de Conseillers | | | |
|-----------------------|----|--|--|
| en exercice | 27 | | |
| présents | 21 | | |
| représentés | 6 | | |
| votants | 27 | | |
| Refus de | | | |
| vote | | | |
| Ne prennent | | | |
| pas part au | | | |
| vote | | | |
| Vote | | | |
| Pour | 27 | | |
| Contre | | | |
| Abstentions | | | |

Présents: Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation: 2 décembre 2022

n° 168

Objet : Choix du prestataire pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de l'Hôpital

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la commande publique,

VU la délibération municipale du 28 mai 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuyé le programme pluriannuel de travaux d'assainissement, et le calendrier suivant pour tenir compte des projets de voirie, des contraintes budgétaires et des demandes réglementaires des services de l'Etat :

| Année de réalisation | Secteur | Nature des travaux | Estimation des travaux |
|----------------------|--|--|------------------------|
| 2021 | DO Tartine | Création d'un regard sur la canalisation de surverse pour mise en place sonde de débit | 6 000 € HT |
| 2021 | DO Charmille | Mise en place d'une télésurveillance | 4 000 € HT |
| 2021 | Rue Charles De Gaulle | Passage en séparatif du réseau d'assainissement | 363 000 € HT |
| 2021 | Rue des Rondins | Remplacement de 5 ml de réseau DN 200 PVC | 1 500 € HT |
| 2021 | Route de Genève | Extension réseau d'assainissement | 15 000 € HT |
| 2022 | Poste de relèvement 1ère tranche | Télégestion réglementaire et sécurité des personnes | 10 000 € HT |
| 2022 | STEP | Réhabilitation de la STEP | 6 525 000 € HT |
| 2022 | Rue de l'Hôpital et bas route de Genève | Raccordement au réseau d'assainissement | 185 000 € HT |
| 2023 | ZI 1 ^{ère} tranche | Mise en séparatif rue Roger Thirode et rue Nicolas Appert (haut) | 439 500 € HT |

Recu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



Conseil Municipal - séance du 9 décembre 2022 Délibération municipale n° 168

.../. 2 -

| 2024 | Poste de relèvement 1ère tranche | Sécurisation des biens | 16 500 € HT |
|------|----------------------------------|--|--------------|
| 2024 | Rue du Pont | Raccordement au réseau d'assainissement | 161 000 €HT |
| 2025 | ZI 2ème tranche | Mise en séparatif rue des Frères Lumière | 246 000 € HT |
| 2026 | Route de Lons | Passage en séparatif du réseau d'assainissement | 697 500 € HT |
| 2027 | Rue de la Glantine (scénario 2) | Raccordement au réseau d'assainissement | 155 500 € HT |
| 2028 | ZI 3 ^{ème} tranche | Rue Denis Papin | 108 000 € HT |
| 2029 | Rue de Faîte | Passage en séparatif du réseau d'assainissement | 81 000 € HT |
| 2030 | ZI 4 ^{ème} tranche | Rue Nicolas Appert (bas) et rue Claude Nicolas Ledoux | 250 500 € HT |

- décidé que le critère de conformité temps de pluie retenu sera de déverser moins de 5 % de la charge polluante par an dans le milieu naturel ;
- approuvé le rapport phase 5 du schéma directeur d'assainissement.

VU la délibération municipale du 10 décembre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- décidé de suivre l'avis de la Commission d'Appels d'Offres et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux assainissement à la société BEJ (25400 Audincourt) avec un taux de rémunération de 3.50 % soit un montant de rémunération prévisionnel de 30 327.50 € HT :
- autorisé le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux assainissement avec la société BEJ (25400 Audincourt) avec un montant prévisionnel de rémunération de 30 327.50€ HT. ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent ;

VU la note de synthèse n° 2022-157 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022.

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme et forêt » réuni le 1er décembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme.

CONSIDERANT que le cabinet BEJ a établi le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de l'Hôpital et du bas de la route de Genève. Une consultation pour un marché public adapté, a été publiée sur la base de ce DCE sur la plateforme AWS et le site de la commune le 30 octobre 2022, ainsi que sur la Voix du Jura le 3 novembre 2022.

CONSIDERANT que cinq sociétés ont remis une offre, dont une arrivée hors délai et une ne concernant pas les travaux : seules 3 offres étaient recevables.

CONSIDERANT que les offres ont été analysées suivants les critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique 50 %
- Prix 50 %

CONSIDERANT que sur la base du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet BEJ. la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 30 novembre 2022 propose d'attribuer le marché pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de l'Hôpital et du bas de la route de Genève à la société MILLET TP pour un montant de 148 822,00 € HT,

CONSIDERANT que pour la réalisation de ces travaux, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BEJ pour un montant de 6 475 € HT, et les contrôles et essais en fin de chantier nécessaire à la réception des travaux sont estimés à 2 664,50 € HT par la société ADTEC,

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le



ID: 039-213904345-20221209-168_ASSAINISSEM-DE

-2.7.3 -

CONSIDERANT que ces travaux de création de réseau d'assainissement séparatif pouvant être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR, par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Jura, le plan de financement s'établirait comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------|
| Travaux | 148 822,00 € HT | Etat – DETR – 30 % | 47 388,45 € HT |
| Maîtrise d'œuvre | 6 475,00 € HT | Agence de l'Eau – 20 % | 31 592,30 € HT |
| Contrôle | 2 664,50 € HT | CD 39 – 20 % | 31 592,30 € HT |
| | | Autofinancement – 30 % | 47 388,45 € HT |
| Total : 157 961,50 € HT | | | Total : 157 961,50 € HT |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité.

1/ SUIT l'avis de la CAO et ATTRIBUE le marché pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de l'Hôpital et bas de la route de Genève à la société MILLET TP pour un montant de 148 822,00 € HT.

2/ AUTORISE le Maire à signer le marché pour la mise en séparatif du réseau rue de l'Hôpital et du bas de la route de Genève avec la société MILLET TP pour un montant de 148 822,00 € HT, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

3/ APPROUVE le plan de financement ci-dessus correspondant à ces travaux.

4/ AUTORISE le Maire à solliciter les subventions susvisées auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 47 388.45 € (30 % du montant HT des travaux), auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 31 59230 € (20 % du montant HT des travaux) et auprès du Conseil Départemental du Jura pour un montant de 31 592.30 € (20 % du montant HT des travaux).

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus, Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

ominique BONNET

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID: 039-213904345-20221209-168_ASSAINISSEM-DE